

**Sujet :** Tr : selhami

**De :** amine aminee <aaamine145@yahoo.fr>

**Date :** 20/09/2011 13:21

**Pour :** "karim.karimi15@gmail.com" <karim.karimi15@gmail.com>

----- Mail transféré -----

**De :** Ralph BOUSSIER <RBOUSSIER@galilex.com>

**À :** aaamine145@yahoo.fr; Frederique LECUGY <FLEUCGY@galilex.com>

**Envoyé le :** Lundi 19 Septembre 2011 21h21

**Objet :** selhami

cher monsieur,

mon confrère Bosselut a pu consulter le dossier d'instruction en vue de l'audition de monsieur Selhami.

fort des informations qui m'ont été communiquée j'ai pu m'entretenir avec monsieur Selhami pour lui faire part des éléments suivants;

Tout d'abord il s'agit bien de la plainte de 2008 de Joseph Tual qui fut classée sans suite et il a donc dû se constituer partie civile et même relancer le juge afin que son dossier avance par son audition.

Puis par la convocation de monsieur Selhami.

il y a deux éléments juridiques essentiels qui ruineront l'évolution de cette affaire.

Tout d'abord l'incompétence territoriale du juge français car le délit s'il existait, ce qui n'est pas le cas, fut commis au Maroc.

Ensuite l'atteinte à la vie privée alléguée par Tual ne peut être ici sérieusement invoquée par lui pour deux raisons matérielles incontestables qui sont d'une part le fait que monsieur Tounzi le rappelle sur le numéro de téléphone qu'il a donné à l'épouse de monsieur Tounzi à savoir celui des bureaux de FR3, d'autre part dans le cadre de la procédure de Lille il oppose au juge d'instruction le secret des sources en sa qualité de journaliste ?

Enfin et compte tenu de ce qui précède l'objectif est d'essayer d'obtenir pour monsieur Selhami le statut de témoin assisté et non de mise en examen.

Bien entendu dès son audition le 28 septembre prochain je reviendrai vers vous.

je me tiens et demeure à votre entière disposition.  
très cordialement.

RALPH BOUSSIER  
AVOCAT A LA COUR

SCP NORMAND & ASSOCIES  
7 place de valois 75001 PARIS

FRANCE

FRANCE

+33 1 47 20 30 01

+33 1 47 20 06 01

+33 6 76 86 91 50